



Le site des Héronnières dans son écrin vert, construit selon les dessins de Jacques V Gabriel entre 1738 et 1740 puis à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

## « IL EST CRÉÉ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL... DÉNOMMÉ ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU »

« Il est créé un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture, dénommé « Établissement public du château de Fontainebleau ». L'établissement comprend le château, l'ensemble des parcs, jardins et dépendances ainsi que les collections réunies au sein du musée national ».

En le soustrayant au giron protecteur de la direction des musées de France, en le dotant de la personnalité morale, en lui conférant l'autonomie juridique et financière, l'article 1<sup>er</sup> du décret du 11 mars 2009 consacre l'entrée du château de Fontainebleau dans le club des grands opérateurs du ministère de la culture.

Avant lui, le musée du Louvre en 1992, la Bibliothèque nationale de France en 1994, le château de Versailles en 1995 ont emprunté cette voie. En même temps que lui, le musée Picasso, mais aussi la manufacture et le musée de Sèvres bénéficient de ce statut très convoité.

Avec Fontainebleau, le gouvernement fait un pari, le pari du développement. Il mise sur le potentiel d'un lieu qui n'a ni la notoriété, ni la fréquentation qu'il mérite au regard de son amplitude historique et de la richesse de ses collections.

Très vite, un conseil d'administration est formé, composé de représentants du ministère et du personnel mais aussi de personnalités qualifiées et d'élus (maire de Fontainebleau et président du conseil départemental de Seine-et-Marne) témoignant d'une volonté d'ouverture sur le territoire. Dans le même temps, un président est nommé par le Président de la République qui entreprend de constituer son équipe malgré des moyens humains notoirement insuffisants pour faire face aux nouvelles missions qui incombent à l'établissement (agence comptable, maîtrise d'ouvrage, gestion de personnel...).

En dépit de ce handicap structurel, les équipes du château se sont attachées à mettre en place une offre culturelle attractive. C'est ainsi que s'est progressivement structurée une programmation articulée principalement autour d'une grande

exposition annuelle de niveau international, du Festival de l'histoire de l'art créé en 2011, de reconstitutions historiques très prisées et de visites guidées destinées à tous les publics. Sans compter tous les rendez-vous du ministère de la culture. C'est ainsi également que de nouveaux espaces, restaurés grâce à des mécènes, ont pu être ouverts à la visite : cabinet de travail de Napoléon III en 2012, boudoir Turc de Marie-Antoinette et de Joséphine en 2013, salle de spectacle en 2014 puis totalité du théâtre de Napoléon III en 2019. C'est ainsi enfin que le château s'est progressivement affirmé comme un acteur essentiel de la politique d'éducation artistique et culturelle dans le Sud de la Seine-et-Marne.

Parallèlement, des études ont été lancées avec le concours de l'architecte en chef du château et de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture. Le diagnostic établi à cette occasion a servi de fondement à l'élaboration d'un schéma directeur de rénovation officiellement lancé en janvier 2015. Comparable par son ampleur aux lois-programmes d'André Malraux, ce programme d'investissement ambitieux prévoit



Vue partielle de la Cour du Quartier Henri IV restauré en 2008. ©Château de Fontainebleau

d'accompagner le développement du château par l'allocation de 10 M€ par an pendant une période de 12 années.

A ces travaux structurants s'ajoute la revitalisation d'ensembles immobiliers tombés en déshérence : le quartier Henri IV, concédé pour moitié à l'agence d'attractivité de Seine-et-Marne, et le quartier des Héronnières dont la reconversion fait actuellement l'objet d'un appel d'offres.

Toutes ces opérations traduisent la volonté de l'équipe du château de Fontainebleau de prendre en mains son destin. Elles n'auraient pas été possibles sans l'autonomie dont il a pu jouir pour définir sa stratégie, faire ses choix, conclure des alliances ou nouer des partenariats.

10 ans après son changement de statut, force est de constater que le pari de départ est gagné. Non seulement la fréquentation du château a progressé de 50%, passant de 350 à 520 000 visites, mais Fontainebleau s'affirme de plus en plus comme un lieu singulier, un lieu qui compte dans le paysage culturel, français et international.

**Jean-François Hebert,**  
Président

du château de Fontainebleau



Le cabinet de travail de Napoléon III restauré en 2012. ©Château de Fontainebleau, Adrien Didier Jean